

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022** à 18 h 30  
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-12-14/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;  
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –  
Laurence POTIER-GABRION ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT –  
Lucienne THABUIS.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Marc LOCATELLI ;  
Jean LACOMBE – Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

### **Objet : TARIFS 2023 DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Pour l'année 2023, il est proposé de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile de 7,1 % correspondant à l'inflation estimée par l'INSEE (indice des prix INSEE harmonisé).

Ceux-ci se déclinent comme suit :

Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles Couple	Tarifs Année 2023
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	<b>5,42 €</b>
De 701 € à 850 €	De 1 401 € à 1 550 €	<b>8,02 €</b>
De 851 € à 1 000 €	De 1 551 € à 1 700 €	<b>8,13 €</b>
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	<b>10,82 €</b>
De 1 301 € à 1 500 €	De 2 001 € à 2 200 €	<b>12,63 €</b>
> à 1 500 €	> à 2 200 €	<b>13,39 €</b>

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par treize voix pour et une abstention (Marie FISCHER):**

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du service de Portage de repas à domicile comme proposé ci-dessus.
- **DECIDE** de leur application à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 14 décembre 2022

Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture  
de Bonneville le **20 DEC. 2022**  
Publié le  
Notifié le **20 DEC. 2022**  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

